Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_060-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-060
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Commission d'appel d'offres (CAO) - Election		

Le lundi 27 avril 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 5 – Voix délibératives : 95

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Charles HOUZE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Thierry LEDAGUENEL, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Axel HERVET, Jean-Claude BARBE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Marina LE MOAL pouvoir à Dominique BRIAND, Cécile ARMANGE pouvoir à Philippe ORVEILLON, Bruno HELLUARD pouvoir à Christelle GUINIO, Didier IBAGNE pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET, Bruno RICARD pouvoir à Dominique RAMARD

Secrétaire de Séance : Didier LECHIEN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_060-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 27 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-060
	ASSEMBLEES	
VIE DEMOCRATIQUE		
Objet : Commission d'appel d'offres (CAO) - Election		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

A l'occasion de la nouvelle mandature, il convient de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres (CAO).

La CAO attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont les montant sont supérieurs aux seuils européens. Elle doit également être obligatoirement consultée pour les avenants des marchés qu'elle a eu à connaître et entraînant une augmentation globale de plus de 5 %.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est composée de son Président, en la personne du Président de Dinan Agglomération, autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, dûment désigné par arrêté, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléant de l'assemblée délibérante.

Cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais un nombre de suppléants égal à celui des titulaires.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également accueilli le même nombre de suffrage, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Le vote a lieu au scrutin secret à moins que le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas recourir au secret.

Cependant, si une unique liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président à l'assemblée délibérante.

Afin de procéder à l'élection de ces membres, le conseil communautaire en date du 9 avril 2026 a fixé les conditions de dépôts des listes des candidats.

La CAO ainsi élue aura un caractère permanent, à savoir qu'elle sera élue pour la durée du mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1411-5 II, L. 1414-2 et L. 2121.22,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu les candidatures réceptionnées à la date limite du 15 avril 2026, à 12 heures,

Considérant que si une seule candidature a été déposée, après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Ainsi,

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260427-CA_2026_060-DE

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Aussi, le Conseil Communautaire prend acte de :

- **La création** d'une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat,
- **Ne pas recourir** au scrutin secret
- **La désignation** des conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres
    - Membres titulaires :
        - Yannick HELLIO
        - François FRERE
        - Marie-Madeleine MICHEL
        - Nathalie BONNOUVRIER
        - Gaétan ACCOH
    - Membres suppléants :
        - Vanessa LETESSIER
        - Sandrine DEUTSCHMANN
        - Philippe ORVEILLON
        - Maxime LEBORGNE
        - Marina LE MOAL

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 4 mai 2026

La secrétaire de séance,

Didier LECHIEN,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION